

Orfèvre



L'objectif du CAP Orfèvre est de former à la création, la réparation ou la transformation d'objets en métal, précieux ou non : or, argent, métal argenté, étain. Il s'agit d'objets pour la maison, pour l'ameublement, pour les cérémonies du culte ou de trophées sportifs, les objets pouvant être parfois agrémentés de pierres ou de matières décoratives. L'orfèvrerie est un métier d'art qui utilise des techniques très anciennes.

Option A monteur en orfèvrerie : L'option monteur en orfèvrerie forme plus spécifiquement à l'assemblage des pièces d'orfèvrerie.

En montage, les élèves apprennent, en technologie de spécialité, la conception d'ensemble d'une pièce d'orfèvrerie, en fonction d'un thème artistique et de métaux utilisés. En atelier de pratique, ils préparent d'abord les différentes pièces entrant dans la composition de l'objet, réalisent certains éléments par mise en forme du métal à chaud ou à froid ; Le titulaire du CAP est capable d'exécuter un dessin d'art et un dessin industriel (avec orientation particulière vers l'orfèvrerie). Il reçoit une formation pratique lui permettant d'exécuter, à la main et sur machines, d'après un dessin, une gravure ou une photo donnée, des pièces d'orfèvrerie comportant : tracé de la pièce et des divers éléments, sciage, limage, assemblage, emboutissage, sertissage, rétreinte, bêtage, brasage, soudage, développé, tournage-repoussage, traitements thermiques, traitements de surfaces.

Option B tourneur repousseur en orfèvrerie : L'option tourneur-repousseur en orfèvrerie forme plus spécifiquement à la maîtrise des techniques de sertissage, de tournage des pièces et de traitements thermiques et de surface du métal.

En tournage-repoussage, les élèves apprennent la fabrication des pièces rondes ou arrondies : utilisation du tour et du repoussoir en acier qui permettent de coller le métal contre une forme afin d'obtenir le modelé désiré. Ils sont formés à l'utilisation des machines et des gestes qui doivent garantir notamment l'épaisseur constante du métal sur l'ensemble de la pièce. Le titulaire de ce CAP doit connaître la technologie des métaux communs, des alliages légers et des métaux précieux, les principaux outillages collectifs et individuels et posséder des notions très élémentaires de gemmologie ; Il est capable d'exécuter un dessin d'art et un dessin industriel (avec orientation particulière vers l'orfèvrerie) ; Ayant reçu une formation pratique lui permettant d'exécuter sur machines un mandrin simple avec les connaissances du mandrin brisé et, d'après un dessin, une gravure ou une photo donnée, des pièces d'orfèvrerie comportant : emboutissage, sertissage, rétreinte, reprise du battage, tournage des surfaces, moletage, décors, traitements thermiques, traitements de surfaces.

Option C polisseur aviveur en orfèvrerie : L'option polisseur aviveur permet d'exécuter, à la main ou sur machine, le polissage des surfaces planes, concaves ou convexes d'une pièce comportant des reliefs ou des angles vifs.

Le titulaire de ce CAP doit connaître la technologie des métaux communs, des alliages légers et des métaux précieux, les principaux outillages collectifs et individuels du polissage et posséder des notions très élémentaires de gemmologie et de ciselure ; il est capable d'exécuter un dessin d'art et un dessin industriel (avec orientation particulière vers l'orfèvrerie) ;

Il reçoit une formation pratique lui permettant d'exécuter, à la main et sur machines, le polissage d'une surface plane ou concave ou convexe d'une pièce comportant des reliefs, des angles vifs, une mise à jour, l'avivage, la reprise du serti et du bêtage.

Débouchés

Les titulaires de ce CAP sont employés dans les ateliers d'orfèvrerie ou chez les réparateurs. Une solide expérience est nécessaire pour devenir restaurateur en orfèvrerie.

Option A : Monteur, monteur en orfèvrerie, orfèvre

Option B : Tourneur-repousseur, tourneur, tourneur d'art, orfèvre.

Option C : Polisseur, polisseur sur métaux, orfèvre

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

La formation pratique est notamment complétée par des enseignements de technologie générale (connaissance des métaux, outillages et appareils, méthodes et procédés, contrôle de fabrication), de dessin technique et d'histoire de l'art de l'orfèvrerie.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au

sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Epreuve commune de modelage : coeff. 2
- Epreuves propres à chaque option

Option A :

- Exécution, à partir d'un dessin coté, d'une pièce d'orfèvrerie à cachet artistique, coeff. 8

Option B :

- Exécution à partir d'un dessin, d'un montage simple, coeff. 1
- Exécution à partir d'un dessin coté, d'une pièce tournée et décorée, coeff. 7

Option C :

- Exécution, à partir d'un dessin, d'un montage simple, coeff. 1
- Exécution de trois ouvrages, coeff. 7

Unités d'enseignement général :

- Expression française coeff. 3
- Mathématiques appliquées, coeff. 2
- Dessin
 - Dessin, d'art appliqué, coeff. 2
 - Dessin industriel, coeff. 1
- Technologie et prévention des accidents
 - Dessin, d'art appliqué, coeff. 2
 - Dessin industriel, coeff. 1
- Economie familiale et sociale. Législation du travail, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1

Statistiques

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Ce CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en Diplôme de fin d'études secondaires en métiers d'art (DFESMA) ou en BMA (brevet des métiers d'art).

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Parcours : les métiers de l'artisanat d'art
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr